Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260430-2026_04_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-04-13

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 0

Commissions Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner, pour chaque commission de l'Oust à Brocéliande Communauté, un élu titulaire et un élu suppléant.

Il est proposé de procéder à ces désignations conformément aux candidatures présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner les représentants suivants au sein des commissions de l'Oust à Brocéliande Communauté :

Aménagement du territoire :
Titulaire : Robin RABASSE / Suppléante : Christelle QUÉMARD
Finances – Commande publique :
Titulaire : Daniel GUILLOUCHE / Suppléante : Catherine BONNARD
Services aux familles :
Titulaire : Aurore LAPORTE / Suppléante : Émilie HÉDAN
Cycle de l'eau – GEMAPI :
Titulaire : Jean-Paul TRÉCUL / Suppléant : Michel AUBERT
Économie :
Titulaire : Robin RABASSE / Suppléant : Daniel GUILLOUCHE
Culture – Tourisme :
Titulaire : Christelle QUÉMARD / Suppléant : Jean-Paul TRÉCUL
Social – accès au droit – santé :
Titulaire : Émilie HÉDAN / Suppléante : Pascale ESTRUCH
Environnement – PCAET – Déchets :
Titulaire : Didier HURTEBIZE / Suppléant : Jean-Paul TRÉCUL
Patrimoine – Voirie – Espaces verts :
Titulaire : Jean-Paul TRÉCUL / Suppléant : Benjamin DANILO
CLECT :
Titulaire : Didier HURTEBIZE / Suppléant : Daniel GUILLOUCHE

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 mai 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.